

2012

A la fin de l'année 2012, un agriculteur fribourgeois sur trois participait à un projet réseau Ordonnance sur la qualité écologique (OQE). 40% (fin 2011: 30%) de la surface agricole utile du canton sont ainsi désormais compris dans des projets visant la mise en place judicieuse des surfaces de compensation écologique des exploitations agricoles.

Après avoir obtenu le label de «parc naturel régional d'importance nationale», les deux parcs naturels régionaux (Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch) sont entrés dans la phase d'exploitation.

2.1.6. Développement durable

Le développement durable est placé sous la responsabilité de la DAEC, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juin 2008. Sa responsable fait partie du Secrétariat général. Elle a pour mission de promouvoir le développement durable sous ses trois dimensions (économie, social et environnement) dans les politiques sectorielles de l'administration cantonale. Cela concerne notamment les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, des bâtiments, du bureau, des achats et marchés publics, de l'énergie, de la cohésion sociale, de la santé, de la famille et du travail, de la gestion des ressources naturelles, de la formation, de la recherche, ainsi que du développement économique. La responsable développement durable apporte également, dans la mesure du possible, soutien et information aux communes, entreprises et citoyens-s désirant renforcer la durabilité de leurs activités.

2.1.6.1. Stratégie Développement durable et organisation des travaux

La stratégie Développement durable, validée par le Conseil d'Etat en juin 2011, est constituée:

- > d'un état des lieux;
- > de six objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme;
- > de 21 actions principales, dont deux sont articulées en trois sous-thèmes, d'où un total de 25 actions;
- > d'un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois;
- > d'un monitoring qui permet de situer le canton dans son développement vers la durabilité.

La mise en œuvre de la stratégie Développement durable est du ressort des responsables d'actions dans les différentes Directions, avec le soutien de la responsable développement durable. Ces travaux sont suivis par un Comité de pilotage stratégique et par une Commission consultative. Le Comité de pilotage, dans

lequel sont représentées les sept Directions, s'est réuni deux fois durant l'année. La Commission consultative, constituée de représentant-e-s des domaines de l'environnement, du social, de l'économie, ainsi que de la politique, des communes et du milieu professionnel, s'est réunie une fois en 2012.

2.1.6.2. Mise en œuvre de la stratégie Développement durable

Le bilan de financement et de mise en œuvre des actions en 2012 est le suivant:

- > 16 actions ont obtenu un financement et 15 ont débuté;
- > 3 actions ont pu être mises en œuvre sans occasionner de coûts;
- > 6 actions n'ont pas débuté par manque de financement.

La table ci-dessous décrit l'état d'avancement des actions de manière synthétique et qualitative. Un set d'indicateurs, qui quantifie la mise en œuvre de la stratégie, est disponible sur le site du développement durable sous www.fr.ch/daec-dd.

1 Urbanisation et mobilité

1.1 Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote: un projet pilote a démarré en été 2011 pour le futur site de Givisiez, dans lequel le Service de l'environnement (SEn), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et la Section lacs et cours d'eau (SLCE – SPC) devraient emménager en 2014. Le bureau TeamPlus a été mandaté pour effectuer une enquête de mobilité auprès des collaborateurs et collaboratrices concernés. Sur cette base, le Service de la mobilité, accompagné d'un groupe de travail, préparera des objectifs et des mesures de gestion de la mobilité. Les résultats sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2013.

2 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

2.1 Achats publics durables: le Secrétariat général de la DAEC a organisé une formation pour les responsables d'achats à l'Etat de Fribourg, formation qui porte sur l'intégration du développement durable dans les marchés publics de fournitures. Elle sera donnée en février 2013. Par la suite, un groupe de travail déterminera les fournitures à traiter de manière prioritaire ainsi que les critères et processus pour leur achat.

2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat: le Service des bâtiments a élaboré le cahier des charges et lancé l'appel d'offre auprès d'ingénieurs et ingénieures spécialisés. Les mandats ont été attribués pour la phase «diagnostic», après que le nombre de bâtiments à analyser a été recadré de 107 à 50 pour cause de coûts globaux élevés. Les résultats sont prévus pour le printemps 2013.

2.3 Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation

2.3.1 Fournitures: en lien avec la nouvelle identité visuelle, le Conseil d'Etat a décidé de proposer à ses unités administratives du papier entièrement recyclé comme standard pour toutes les utilisations (photocopies, impression, enveloppes). Il a fait le choix d'un label écologique de type Ange bleu ou équivalent.

2012

2.3.2 Déchets: une directive sur la gestion des déchets de bureau à l'Etat de Fribourg a été élaborée par le Développement durable, le Service des bâtiments et le Service de l'environnement, sur la base d'une enquête effectuée auprès de toutes les unités administratives de l'Etat. Le Conseil d'Etat a adopté cette directive en mai 2012 et l'a communiquée aux Directions. Sa mise en œuvre a débuté avec l'aide du Service des bâtiments et du Développement durable en automne 2012.

2.3.3 Informatique: le Service de l'informatique et des télécommunications (SiTel) a commencé à mettre progressivement en veille les équipements qui ne sont pas utilisés pendant la journée, à paramétrer les imprimantes en recto-verso par défaut, ainsi qu'à arrêter les ordinateurs personnels le soir et le week-end. La mise en œuvre par vagues progressives a débuté dans le cadre de la migration Windows 7 et à ce jour près de 400 PC sont paramétrés en mode veille, ce qui correspond à environ 17% du parc de PC de l'administration cantonale. La mise en œuvre de ces actions devrait être terminée dans toutes les unités administratives dont l'informatique est gérée par le SiTel d'ici à début 2014. La maîtrise de la consommation d'énergie dans la salle des machines se poursuit avec le programme de virtualisation des serveurs.

2.4 Participation de la population à la protection du climat: cette action n'a pas encore pu débuter par manque de financement.

3 Cohésion sociale, santé, famille et travail

3.1 Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS): une première EIS, élaborée par la Plate-forme Suisse sur l'évaluation d'impact sur la Santé et accompagnée par le Service de l'Action sociale ainsi que par le Service de la santé publique, porte sur le domaine de l'asile. Il s'agit d'intégrer la dimension «promotion de la santé» aux divers enjeux traités dans ce cadre. L'étude est en cours de validation et sa publication prévue pour début 2013.

3.2 Migration et Communes sympas: ce projet-pilote d'intégration et de citoyenneté, lancé avec l'aide de la Confédération, est prolongé et élargi dans le cadre de la stratégie Développement durable. En 2011 et en 2012, Bulle, Villars-sur-Glâne, Guin et Estavayer-le-Lac se sont joints à Marly, ont mis sur pied un processus de «Communes sympas» et ont offert une formation d'«Agent-e-s sympas» pour les bénévoles avec le soutien du Bureau de l'intégration. L'objectif est que 12 communes parmi celles ayant un taux élevé de migrant-e-s se lancent dans un tel processus.

3.3 Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat: une formation de deux demi-jours sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole 21» a été donnée deux fois en 2012 par le Développement durable de l'Etat de Fribourg et par la Haute école de Gestion dans le cadre de l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg. D'autre part, une information sur les «Eco gestes» est à l'étude. L'outil de e-learning de l'organisme de formation du SPO peut permettre de diffuser cette information en tenant compte du développement durable.

4 Gestion des ressources naturelles

4.1 Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau: le Service des ponts et chaussées a effectué des relevés écomorphologiques sur 450 kilomètres de cours d'eau, ces données de base étant nécessaires à la planification de la revitalisation. Le poste dédié à la planification et à la communication a été pourvu en août 2012. Cinq projets pilote sont en cours: Biorde, Petite-Glâne, Broye, Plaine de Seedorf et Singine. Une méthodologie pour la priorisation des revitalisations est actuellement testée sur le cas de la Broye.

4.2 Gestion globale des eaux: le poste dédié à la planification cantonale, à la surveillance de la qualité des eaux et à la protection des ressources en eaux a été pourvu en septembre 2012. Le Service de l'environnement a lancé cinq mandats pour l'inventaire des ressources en eaux souterraines, qui ont été remis par les mandataires (contrôle des résultats en cours). Cet inventaire permettra une meilleure protection de ces ressources. La planification par régions de l'épuration est en cours dans 4 bassins versants, l'objectif étant de définir les solutions de traitement des eaux les plus efficaces et les plus économiques pour l'ensemble du canton. Plusieurs bulletins et séances d'information ont été réalisés afin d'informer et de former différents publics cibles (communes, spécialistes, entreprises, etc.).

4.3 Concept cantonal pour les réseaux écologiques: le Bureau de la protection de la nature et du paysage a défini le cahier des charges pour l'inventaire des espèces menacées en août 2012 et mandaté le bureau NATURA biologie appliquée SàRL. Le démarrage des travaux a eu lieu en automne 2012. La fin est prévue pour le printemps 2013.

4.4 Entretien écologique des bordures de routes: le relevé écologique des talus cantonaux, effectué par le bureau Pronat, est terminé. L'ensemble des données est digitalisé. Le Service des ponts et chaussées déterminera, avec un groupe de travail, les zones à protéger et élaborera en 2013 des directives, qui seront mises en application début 2014.

4.5 Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques: pour le futur bâtiment de la Police cantonale, à Granges-Paccot, l'Etat de Fribourg a choisi, avec le projet «Gangue», du bureau Deillon Delley Architectes SA, un bâtiment exemplaire, dont le bois représente une part importante des matériaux. Les mandats ont été attribués au bureau lauréat et aux mandataires spécialisés. Le projet est actuellement en développement et la demande du crédit de construction sera déposée au Grand Conseil au premier semestre 2013. Afin d'affirmer la volonté du Conseil d'Etat de favoriser l'utilisation du bois, les directives relatives à son utilisation seront adaptées début 2013. Le Service des bâtiments intègre désormais un spécialiste bois comme membre du jury dans tous les concours d'architecture.

5 Formation et recherche

5.1 Groupe de promotion développement durable pour la scolarité obligatoire: cette action n'a pas encore pu débuter.

5.2 Transition I – parrainage intergénérationnel: le projet démarrera en 2013. Des premiers contacts ont été pris pour développer un projet-pilote dans l'une des régions du canton.

5.3 Stage développement durable: cette action n'a pas encore pu débuter.

5.4 Formation «Accueil spécialisé à la ferme»: cette action n'a pas débuté en raison du manque d'inscriptions en 2012. Une communication sera faite au printemps 2013 en vue d'organiser le cours en automne.

5.5 Formation continue en entreprise sociale: la nouvelle formation Certificate of Advanced Studies (CAS) en entreprise sociale vise à faire cohabiter la logique de l'entreprise (viabilité économique) et celle de l'intervention sociale (efficacité sociale). Prévue pour la rentrée académique en septembre 2013, elle est actuellement en préparation. Elle sera proposée par la Haute Ecole de Gestion de Fribourg, en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion de Genève.

5.6 Plate-forme éducation, formation et recherche en développement durable: cette action n'a pas encore pu débuter.

6 Développement économique

6.1 Guide «PME et développement durable»: cette action n'a pas encore pu débuter.

2012

6.2 Certification en développement durable

6.2.1 Entreprises: la Conférence de lancement Vers une économie durable, organisée par la Promotion économique et Cleantech Fribourg, a eu lieu le 3 octobre 2012 et a attiré près de 100 entreprises. Elle a porté sur 4 outils qui permettent de renforcer la durabilité de l'économie: la certification EcoEntreprise, soutenue par la stratégie Développement durable, le check énergétique, Quickscan et l'analyse de cycle de vie. Actuellement, une entreprise est en voie de certification EcoEntreprise.

6.2.2 Tourisme: la Conférence de lancement organisée par l'Union fribourgeoise du Tourisme (www.fribourgregion.ch) a eu lieu le 13 mars 2012 et a attiré une quinzaine de prestataires hôteliers et parahôteliers. Elle a porté sur la certification durable suisse avec Steinbock-IBEX et la certification écologique européenne avec l'Ecolabel. Cinq établissements ont suivi une formation d'une demi-journée sur ces deux labels. Pour cette occasion, IBEX a traduit son site internet et ses documents en français. Actuellement, deux établissements ont entrepris des démarches de certification.

6.2.3 Agriculture: l'Institut agricole de Grangeneuve offre conseils et visites aux agriculteurs et agricultrices désirant se reconverter à l'agriculture biologique depuis début 2010. L'intégration de cette action dans le cadre de la stratégie Développement durable a permis de prolonger le financement de Bio Suisse jusqu'en 2014. Suite aux 17 conseils donnés cette année, environ 13 agriculteurs et agricultrices prévoient de se reconverter au bio. Environ 20 visites des 3 exploitations de références ont eu lieu en 2012. La promotion de ces activités se fait via la vulgarisation agricole, des journaux et internet.

7 Outils de mesure

7.1 Evaluation de la durabilité: une formation de deux demi-jours sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole21» a été donnée en mars et en avril 2012 par le Développement durable de l'Etat de Fribourg et par la Haute école de Gestion dans le cadre de l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg. La phase pilote, durant laquelle la majorité des projets de lois et de décrets sont soumis à une évaluation avec la Boussole21, court sur une année à partir de mi-mai 2012. 5 projets de lois ou de décrets ont été soumis à une évaluation selon la variante de base et aucun selon la variante de soutien. Les résultats de l'évaluation sont publiés sur le site du Grand Conseil, à côté des messages.

7.2 Monitoring du développement durable: Fribourg participe depuis 2010 au «Cercle Indicateurs», plate-forme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Le relevé 2011 du canton de Fribourg est paru en novembre 2011. Les résultats détaillés sont visibles sur le site de l'Office fédéral de la statistique. Le prochain relevé aura lieu en 2013. Le programme de travail 2014-2017 du «Cercle Indicateurs» est en cours d'élaboration.

2.1.6.3. Soutien et information développement durable
aux communes

Dans le but de promouvoir le développement durable auprès des communes, l'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire de trois de ses Directions (DAEC, DSAS et DICS), a élaboré en 2012, en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises, un Portefeuille d'actions durables. Ce document présente une soixantaine d'actions durables très concrètes, destinées à inspirer les responsables communaux. Il met l'accent sur une vision du développement durable au sens large, touchant à la promotion de la santé, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi à

la protection de l'environnement, au renforcement de la mobilité douce, à une meilleure intégration des seniors et montre des pistes pour une économie socialement responsable.

Le Portefeuille devrait être finalisé d'ici le printemps 2013 et sera mis à disposition sur internet. Des séminaires annuels avec les communes sont prévus, afin de promouvoir le Portefeuille et de favoriser les échanges d'expérience.

2.1.7. Politique des agglomérations

Lors de la séance du Conseil d'Etat du 18 août 2009, la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations a été attribuée à la DAEC. Le coordinateur de la politique des agglomérations est rattaché au Secrétariat général. Il est chargé de la coordination autant à l'interne de l'Administration cantonale qu'avec les offices fédéraux et les agglomérations.

2.1.7.1. La politique fédérale des agglomérations

La Confédération s'est engagée en 2001 dans la politique des agglomérations. Conçue sur le long terme et portant essentiellement sur la mobilité, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'organisation institutionnelle, la politique des agglomérations revêt une importance indéniable et va fortement modeler la politique urbaine en Suisse. La Confédération lui a fixé les objectifs suivants:

- > contribuer au développement durable de l'espace urbain suisse;
- > participer au maintien de l'attractivité économique des zones urbaines et d'une qualité de vie élevée pour leurs habitants;
- > maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations;
- > limiter l'extension spatiale des zones urbaines, les structurer et favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur.

Après 10 ans d'existence, la Confédération a établi un bilan positif et a décidé de renforcer sa politique des agglomérations. Une analyse est en cours pour déterminer le développement souhaité.

La politique des agglomérations est composée de plusieurs axes d'action. La Conférence tripartite des agglomérations en est un. Mais l'axe d'action le plus important est certainement celui des projets d'agglomération que la Confédération s'engage à cofinancer à hauteur de près de 6 milliards de francs sur une période de 2005 à 2027. Ces projets d'agglomération sont en grande partie de la compétence des villes et des cantons, l'engagement de la Confédération se limitant à les inciter et à les soutenir. Le cofinancement de la Confédération étant très conséquent, il est

2012

soumis à des exigences élevées. Les agglomérations doivent établir un projet d'agglomération, processus permanent de planification et de réalisation, et le soumettre à la Confédération qui l'analyse et décide de son cofinancement. Les projets d'agglomération sont révisés tous les quatre ans.

2.1.7.2. Les agglomérations sur le territoire fribourgeois

Deux agglomérations, Fribourg et Bulle, ont remis un projet d'agglomération de 1^{re} génération à fin 2007 auprès de la Confédération. Pour les projets de 2^e génération, l'Agglomération de Fribourg a déposé un nouveau document avant le 31 décembre 2011. Sous la conduite du canton de Vaud, le projet d'agglomération Rivelac, incluant la commune de Châtel-Saint-Denis, a également été remis dans les mêmes délais. L'évaluation de la Confédération est attendue pour juin 2013. Mobul, l'agglomération bulloise, a choisi de se concentrer sur la mise en œuvre de son projet d'agglomération de 1^{re} génération, qui a obtenu un cofinancement de plus de 9,2 millions de francs. Par conséquent, elle ne participera pas aux projets d'agglomération de 2^e génération. La remise des projets d'agglomération de troisième génération est prévue pour 2015. Les communes fribourgeoises inscrites dans l'agglomération de Berne selon l'Office fédéral des statistiques n'ont, jusqu'à présent, pas été incluses dans le projet d'agglomération de Berne.

Cette nouvelle politique de la Confédération implique également que de nouvelles formes de collaboration entre les collectivités publiques (canton, communautés régionales et communes) soient mises en place au niveau des structures décisionnelles et du suivi. Les nouvelles formes de collaboration voulues par la Confédération sont cependant difficilement compatibles avec un respect strict du principe de subsidiarité sur la base duquel les outils fribourgeois de collaboration intercommunale ont été développés (associations de communes, agglomération). Au niveau cantonal, une organisation de projet adéquate pour chacun des projets d'agglomération est nécessaire afin d'assurer son suivi et son controlling. Pour ce faire, deux groupes d'accompagnement, un pour l'Agglomération de Fribourg et l'autre pour Mobul, ont été mis sur pied afin de valider politiquement les décisions concernant l'élaboration et le suivi des projets d'agglomération. Pour l'agglomération de Rivelac, un comité de pilotage, dans lequel sont représentés le canton de Fribourg et la commune de Châtel-Saint-Denis, est en charge de la direction du projet. De nombreuses séances d'ordre technique ont lieu dans les différentes structures.

Une interface d'échange d'expériences où les agglomérations fribourgeoises peuvent se rencontrer est organisée deux fois par année par la DAEC.

La DAEC assure également la coordination avec la Confédération pour le versement du cofinancement du Fonds d'infrastructure.

Le premier versement pour le projet d'agglomération de 1^{re} génération de Mobul a été effectué en 2012 pour un montant de 374 000 francs.

2.1.8. Marchés publics

Par son centre de compétence, la DAEC a rendu plusieurs avis de droit pour les services et directions de l'administration cantonale. Elle a par ailleurs répondu, sur le plan juridique, à de nombreuses questions des communes et des particuliers, notamment des bureaux chargés de l'élaboration de cahiers des charges.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Constitution d'une commission d'enquête parlementaire

Pour la première fois dans le canton, une commission d'enquête parlementaire (CEP) indépendante a été approuvée et constituée le 15 juin 2012 par le Grand Conseil (42 voix contre 19 et 22 absentions). Cette dernière se penche sur les coûts du projet Poya et sur son financement.

En mai 2012, le coût final des travaux a été estimé à 211 millions de francs, dont 4,5 millions pour le renchérissement légal prévisionnel et 5 millions de réserve.

2.2.2. Projets importants

La Direction a été très active notamment dans les domaines suivants:

Dans le dossier des mesures d'accompagnement du projet Poya, les plans définitifs ont été approuvés le 27 novembre 2012. Simultanément, la DAEC a rejeté, en deuxième instance, les recours déposés contre le refus, par la commune de Fribourg, des oppositions aux mesures physiques. Par avis paru dans la Feuille officielle du 30 novembre 2012, la DAEC, par son Service des ponts et chaussées, a publié les restrictions de circulation liées aux mesures d'accompagnement du projet Poya.

Toujours en ce qui concerne le projet Poya, les travaux des différents lots se sont poursuivis. La partie haubanée du mât 6 a été mise en place. Le clavage du pont (jonction au milieu du pont) est prévu dans le courant de l'été 2013. En mai 2012, la circulation sur la Route de Morat a été déviée par la nouvelle Allée du cimetière pour permettre la construction du giratoire souterrain. L'ouverture à la circulation est prévue pour le second semestre de 2014. Le rapport d'activité du Service des ponts et chaussées donne également des précisions au sujet du projet Poya.

Le 11 décembre 2012, la Direction a décidé de l'assainissement du débit résiduel de la Jogne entre le barrage de la Tzintre et le